

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le trente janvier, le Conseil Municipal de la Commune de VENDRENNES (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme PHLIPART Roseline, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Étaient présents : Roseline PHLIPART, Pascal LALLEMAND, Florence de CHABOT de TRAMECOURT, Thierry PINEAU, Gérard GALLARD, Alain CHENOIR, Rémi SEILLER, Valérie CHENU, Yvon BOUDEAU, Stéphane BARBARIT, Marie-Jeanne GODET, Sandra GODET, Patrice ROUSSELOT, Mélanie LOIZEAU et Clément RECROSIO, Mélanie PETITEAU, Sonia CHENOUARD

Absents ou excusés : Delphine MERLET, Séverine RIPOCHE

Date de convocation : 23 janvier 2024

Mme Sonia CHENOUARD a été désignée secrétaire de séance

N°7/30-01-24

**INSTAURATION DE CAUTIONS**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que différentes cautions ont été instaurées, depuis plusieurs années, au fur et à mesure des besoins.

Afin de simplifier la gestion administrative de ces cautions, Mme le Maire propose à l'assemblée de les rassembler dans une seule et même délibération.

Après avoir rappelé les cautions en vigueur, Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Après étude et délibération, le CONSEIL MUNICIPAL confirme les cautions ci-dessous :

- Complexe Vendrina et salle de sports : 1 000 €
- Vidéoprojecteur salle multifonctions : 800 €
- Percolateur : 300 €

Fait et délibéré en séance aux date et heure indiquées ci-dessus

Le 2 février 2024

Le Maire

Roseline PHLIPART



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, 6 rue Allée de l'Île Gloriette – NANTES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.